

COMMENTRY MONTMARAUPT NERIS COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le douze Mars à Vingt heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARAUPT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 5 mars 2018, s'est réuni au relais de l'amitié à MONTMARAUPT, sous la présidence de Bruno ROJOUAN.

PRESENTS : V. ALLOIN - S. AUCOUTURIER - S. BADUEL - J. BIZEBARRE - E. BLANCHET - PH. BONHOMME - S. BOURDIER - E. BOULON - B. BOVE - H. BUREAU - G. BUREAU - M. CAJAT - A. CHANIER - B. CHAPELIER - A. CHAPY - A. CHAUSSE - MA. CHEVRIER - L. CHICOIS - F. COMMANT - M. LOUREIRO - B. DEPRAS - M. DUFFAULT - S. FENOUILLET - G. FENOUILLET - J.M. GILLE (suppléant de O. LABOUESSE) - M. JALIGOT - F. LEHMANN - C. MARTIN - B. MARTIN - JJ. MERCIER - JJ. PERRET - P. PORTET - C. RIBOULET - B. ROJOUAN - M. SANLIAS - F. SPACCAFERRI - F. SOARES - D. TABUTIN - F. TARIAN - B. THEVENET - E. TOURAUD - C. TOUZEAU - B. VALETTE ;

EXCUSES : S. DUONG - F. FERRANDON DERET - MC. BAURES - R. AUCLAIR - C. CABASSUT - V. RADOMSKI - T. VERGE - JP. BOUGEROLLE - B. CONFESSON - P. DAFFY - O. LABOUESSE - L. BROCARD - C. TOURRET - A. ROCHE -

AVAIENT DONNE POUVOIR : F. FERRANDON DERET à S. AUCOUTURIER - R. AUCLAIR à F. SPACCAFERRI - V. RADOMSKI à M. LOUREIRO -

Secrétaires V.ALLOIN et M.A.CHEVRIER

Bernard MARTIN, Maire de Montmarault, présente les dernières actualités concernant sa commune. Il salue l'ancien maire Robert FERRANDON, à l'origine du Relais de l'Amitié dans lequel il a l'honneur d'accueillir l'Assemblée.

1. Document d'Orientation Budgétaire – Claude RIBOULET Vice-président délégué.

Claude RIBOULET rappelle que la DGF a fortement baissé depuis 2014, de près de 10 milliards d'euros. En revanche elle devrait être stable sur la durée du quinquennat. L'Etat prévoit de contractualiser avec les collectivités les plus importantes qui s'engageraient dans une diminution des dépenses de fonctionnement. La volonté est de réduire le montant des dépenses publiques dans le PIB.

Concernant le budget communautaire, le résultat de l'année est exceptionnel. Il s'élève à 1,4 million d'euros. L'excédent capitalisé avoisine les 4 millions d'euros. En revanche, en 2018, la prévision des recettes fiscales issues de l'économie est en très forte chute. Elles atteignent un niveau inférieur aux recettes perçues par les collectivités avant la fusion. Le manque à gagner s'élève à 600 000€ auxquels il faut ajouter une perte de la Dotation de Compensation suite à la Réforme de la Taxe Professionnelle. Pour rappel, CMNC a délibéré favorablement pour se substituer aux communes de Commentry et Montmarault pour encaisser cette dotation et la rembourser dans les attributions de compensation. Le comité des finances locales a annoncé une baisse de 13% de cette compensation....Soit un manque à gagner de près de 200 000€.

Claude RIBOULET précise que le montant de la CVAE est calculé sur les résultats des entreprises en année n-2. La volatilité de cet impôt complique les prévisions budgétaires.

Bruno ROJOUAN rappelle le jeu de la solidarité financière liée à la mutualisation de l'impôt économique au niveau intercommunal. Les communes perdantes seront compensées, ainsi elles ne verront pas leur revenu économique diminuer dans leur budget communal. On comprend bien que cette situation ne pourra pas durer longtemps. Cette baisse inattendue est d'ampleur. Cependant, il faut attendre l'imprimé 1259 des services fiscaux qui entérinera ou pas la situation prévisionnelle très inquiétante.

Dans l'état actuel des choses, le budget présenté est un budget prudentiel pour estimer la situation comptable fin 2018 si la baisse de la fiscalité est confirmée. Elle laisse apparaître un déficit de fonctionnement d'environ 800 000 euros et un résultat positif d'1,2 million en investissement.

Les charges de personnel évoluent pour tenir compte de l'intégration des animateurs du centre de loisirs de Cosne d'Allier dans le chapitre correspondant. Jusqu'à aujourd'hui, ces dépenses étaient remboursées dans le chapitre des charges à caractère général. Cette nouvelle ventilation est neutre financièrement. En revanche deux nouveaux postes sont proposés par les commissions Environnement et Tourisme. Concernant le premier, il s'agit du poste d'animation pour le contrat rivière Œil Aumance signé avec l'Agence de l'eau. Il est cofinancé par les Comcom du Val de Cher et du Pays de Tronçais. L'Agence de l'eau et le Conseil départemental subventionnent le poste. Le reste, à charge communautaire, s'élève à 4 000€ par an. Elise BOULON précise que Montluçon Communauté démarre une opération similaire sur le Cher. Etant donné que 10% du territoire du Haut Cher est situé sur les communes localisées à l'ouest de CMNC, l'agglomération réclame une participation pour l'embauche d'un animateur mais aussi pour financer l'étude sur la morphologie des cours d'eau. Une réunion se tiendra fin mars à Montluçon pour connaître l'intention des collectivités intéressées. En fonction des participations des collectivités et des subventions mobilisées, le reste à charge pour CMNC est estimé à :

- 1000€ à 2000€ par an pour l'animation
- 1000€ à 2000€ pour financer l'étude.

La commission ad'hoc est favorable. Daniel TABUTIN s'étonne que les services de l'agglomération n'aient pas les moyens humains pour suivre cette étude. Il rappelle qu'en 2011, lorsque l'étude Œil Aumance avait été pilotée par la Comcom de la Région de Montmarault, la coordination n'avait pas fait l'objet d'embauche particulière.

Sur proposition du Président, les conseillers valident le principe mais la décision finale sera prise au prochain communautaire soit le 9 avril.

La situation particulière nécessite d'être très prudent dans les dépenses de fonctionnement. Bruno ROJOUAN demande de surseoir à la création du poste concernant le tourisme itinérant.

Maria LOUREIRA s'étonne de l'absence des mois de novembre et décembre 2016 dans les produits du portage de repas. Pour mémoire : fin décembre 2016 et avant la fusion, les comptes ont été arrêtés très tôt. Ainsi les deux derniers mois concernés sont rentrés dans les caisses communautaires en 2017. Pour coller à la réalité de l'année écoulée, ces sommes ont été retranchées de l'exercice.

Dans le chapitre concernant les investissements, Alain CHANIER s'étonne de ne pas voir le montant des travaux prévisionnels programmés sur la ZA du Grand champ à Montmarault pour un montant de 280 000€. Bruno ROJOUAN rappelle qu'il ne s'agit pas ce soir de voter le budget primitif. Celui qui est présenté dans le DOB est un budget à minima pour juger de la situation de la collectivité en fonction du panier de recettes prévisionnelles. Les investissements proposés par les commissions respectives seront réellement intégrés lors du vote du budget. Il rappelle que certains investissements s'étaleront sur plusieurs exercices budgétaires.

Jean-Jacques PERRET pense que, dans le budget primitif, les fonds de concours 2018 atteindront vraisemblablement 150 000 à 180 000 euros en fonction du versement anticipé ou non des fonds de concours des logements sociaux à Commeny.

Sur proposition du Président, les conseillers entérinent le fait que le débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.

2. Point sur les commissions

2.1. Travaux et équipements – Alain CHANIER Vice-président

La commission s'est réunie le 5 mars dernier pour étudier les dossiers en cours :

- Travaux ZAC du Château d'eau. Pour mémoire, la giration des camions en sortie de zone sur la RD945 doit être revue. Une première estimation avait été chiffrée à 100 000€ avec un élargissement de la chaussée d'environ 200m², un dévoiement des réseaux... Plusieurs réunions sur le terrain avec l'entreprise de logistique concernée et le services des routes du Conseil départemental ont permis de limiter les frais. Aujourd'hui le coût des travaux est estimé à 16 500€.
- Travaux ZAC du Grand champ à Montmarault : le montant des aménagements s'élève à 280 000€ et les demandes de subventions sont en cours.
- La commune de Commeny a acquis il y a quelques années une scène mobile. Elle souhaite la vendre à la communauté pour un montant de 40 000€ pour permettre sa mise à disposition aux communes membres. Alain CHANIER précise qu'il faut être prudent sur cette acquisition qui nécessite une logistique particulière. Cet équipement est plus grand que celui dont dispose CMNC. Il faut étudier de plus près les besoins.
- Comme présenté l'an passé, la restauration des huisseries des Galibots est programmée cette année. Il s'agit d'une action incluse dans les contrats avec la Région et le Département. Le montant des investissements représente 140 000€ environ.
- Des problèmes d'infiltration d'eau et d'humidité ont été constatés à la Fourmilière à Montmarault. CMNC essaie de faire jouer la garantie décennale. Des devis sont en cours pour changer le portail de la cour intérieure. Il est estimé à 5 000€.
- Le service après vente d'OBM est à nouveau intervenu dans le multi accueil 1,2,3 P'tits pas à Bézenet pour réparer les volets roulants.
- Une réunion s'est tenue à Malicorne sur le site d'implantation des panneaux photovoltaïques sur la zone communautaire. Une parcelle enclavée appartenant à l'entreprise ADISSEO devrait vraisemblablement être mise à disposition pour l'entreprise Luxel qui développe les énergies renouvelables sur le secteur.
- Pour information, la chaudière a été remplacée aux 3 Pommes. Une expertise a été diligentée qui s'est avérée infructueuse. Une analyse de l'eau est en cours.

Enfin, des incivilités ont été constatées récemment à l'Hôtel d'entreprise où des cartons ont été abandonnés sur le parking...

Bernard MARTIN signale les problèmes des panneaux sur le toit de la Maison du tourisme survenus après la tempête. Alain CHANIER rencontrera très prochainement l'entreprise LOCAMAT pour les réparations. Le montant des réparations s'élève à environ 1000€.

2.2. Commission solidarité – Jocelyne BIZEBARRE Vice-présidente

Jocelyne BIZEBARRE informe le conseil qu'une réunion commune avec la commission des travaux aura lieu demain sur l'aire des gens du voyage. L'objectif est de nettoyer l'ensemble du dépôt sauvage de ferraille, de clôturer et d'aménager une bande de terrain destinée à mieux canaliser leur stockage. Un accès communal existe dans le fonds de la parcelle derrière la déchetterie. Il permettrait l'entretien du terrain non accessible pour les gens du voyage. Elle rappelle que cette action est inscrite également dans le contrat avec le Département. Une demande de financement complémentaire au titre de la DETR est en cours.

Jocelyne BIZEBARRE a assisté à une réunion avec le prestataire de l'aire. Les paiements des fluides s'effectuent de manière plus régulière. La gestion globale est en nette amélioration.

2.3. Environnement – Elise BOULON Vice-présidente

Elise BOULON a assisté à une réunion organisée par le SDE03 au sujet du PCAET (Plan Climat Air Energie). La loi oblige les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer un Plan sur le climat et les énergies. Pour rappel, le SDE03 a décidé d'autofinancer cette étude pour l'ensemble des EPCI (les obligés et non obligés). Chaque EPCI aura son document avec son plan d'actions, à charge pour chaque collectivité d'exécuter son programme. La réunion avait pour objectif de définir les grandes lignes du cahier des charges en vue de lancer l'appel d'offres dans le courant de l'année. Il y aura vraisemblablement 2 lots : un volet climat/air et un volet spécifique sur l'environnement.

Concernant le contrat Œil Aumance, la commission de présélection de l'Agence de l'eau a validé notre candidature pour financer l'animation. Elle devra être entérinée par son conseil d'administration prochainement.

Enfin, 4 communes n'ont toujours pas répondu au questionnaire relatif à la randonnée : Hyds, Nérises-Bains, Deneuille-les-Mines et Sazeret. Tant que les signalements de problèmes relevés à maintes reprises par le Comité Départemental de Randonnée ne seront pas suivis d'effet, celui-ci refuse de poursuivre l'entretien du balisage sur le secteur de la région de Montmarault. En 2018, le Département poursuivra tout de même son aide sur ce secteur puisque les sentiers sont inscrits au PDESI (Plan Départemental des Espaces, des Sites et Itinéraires de pleine nature). Le CDRP est prêt à soutenir CMNC pour harmoniser l'ensemble du réseau sur les 33 communes. L'objectif est de simplifier le réseau et de le rendre plus attractif. Concernant le topoguide, l'idée serait peut-être de partir sur des fiches téléchargeables.

2.4. Enfance Jeunesse – Bruno DEPRAS Vice-président

Bruno DEPRAS liste les actions qui seraient à financer en 2018/2019 :

- Achat d'un mini bus à destination des Galibots mais aussi pour le centre de loisirs de Cosne d'Allier. Une demande de subvention est en cours auprès de la CAF (80%),
- Achat d'un logiciel et du matériel d'animation pour le centre de loisirs à Cosne d'Allier,
- Pose d'une climatisation réversible aux 3 Pommès. Pour rappel, la crèche a fermé quelques jours cet été du fait de la chaleur.
- Le programme TBI dont une demande complémentaire de financement FEDER sera proposée au prochain conseil.

Bruno DEPRAS a organisé récemment une visite de l'accueil périscolaire à Cosne d'Allier. L'objectif est de voir les possibilités d'aménagement afin de regrouper au maximum les activités sur un site unique. Il s'agit d'une requête de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

L'harmonisation des prestations est toujours d'actualité notamment au niveau des tarifications. Une plaquette promotionnelle des activités est en cours d'élaboration.

Pour mémoire, les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires sont supprimés partout à l'exception des écoles de Chappes et Murat.

2.5. Habitat et Urbanisme – Christiane TOUZEAU Vice-présidente

Christiane TOUZEAU rappelle l'organisation des ateliers PLUi début mars. Les thèmes abordés concernaient l'économie, le cadre de vie et l'environnement. Etaient conviés, en journée, les membres du comité de pilotage (maires), ceux du comité technique (secrétaires de mairies) et les Personnes Publiques Associées (les représentants des institutions). En soirée, des ateliers identiques étaient organisés à destination des habitants et des entreprises. Christiane TOUZEAU déplore la faible participation des élus et des secrétaires de mairie à ces ateliers censés définir les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Un prochain COFIL se tiendra fin mars pour présenter le bilan des enjeux et commencer à fixer les grandes orientations du PADD.

L'enquête publique concernant les modifications de PLU de Cosne d'Allier et de Chamblet vA bientôt être lancée. Un blocage retarde le dossier. Il concerne la modification de la zone Ui en centre bourg de Chamblet pour autoriser des habitations. Cette modification modifierait le PADD et nécessiterait donc une révision générale du PLU... Des échanges doivent encore avoir lieu avec la DDT.

Les instructions des dossiers pour l'amélioration de l'habitat se poursuivent. Un bilan intermédiaire sera présenté cette semaine aux membres de la commission.

2.6. Tourisme – Bernard MARTIN Vice-président

La commission a validé le développement de la promotion touristique itinérante. Il nécessite l'embauche d'une personne à mi-temps et l'acquisition d'un véhicule équipé pour le tourisme. L'éventualité de surseoir à cette embauche mettrait à plat le projet et serait en contradiction avec la décision de la commission, déplore le Vice-président.

Une borne interactive a été commandée pour la promotion de notre territoire sur l'aire autoroutière et devrait être opérationnelle cet été.

Une journée découverte devrait être organisée peut-être sur la commune de Nérès-les-Bains cet été. La date du 7 août devrait être retenue. L'organisation d'un rallye-découverte en 2019 est à l'étude.

Les lauréats des maisons fleuries seront récompensés le 27 avril à 18H à Durdats-Larequille. Cette année la remise des prix se fera en partenariat avec le Lycée agricole.

Enfin un rallye-découverte est programmé au printemps 2019.

2.7. Commerce et artisanat – Elisabeth BLANCHET Vice-présidente

Elisabeth BLANCHET informe que CMNC sera présente sur la foire exposition organisée les 13/14 & 15 avril prochain à Montmarault. Sa présence permettra de mieux faire connaître la structure et ses services.

La commission se réunira le 26 mars prochain et étudiera la demande d'aide au commerce pour la reprise et le développement du restaurant « Le Globe » à Cosne d'Allier.

Enfin une étude réalisée à la demande du PETR Pays de Montluçon et réalisée par la CCI relative aux flux de consommation sera présentée aux membres de la commission.

2.8. Vie des communes – Jean-Jacques PERRET Vice-président

Pour les communes de plus de 1000 habitants, 11 dossiers ont été déposés pour une somme de 87 524€. Seuls 4 dossiers sont complets.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, 22 dossiers ont été déposés pour un montant 177 546€. 8 dossiers complets.

Il demande aux communes de réfléchir à leur échéancier et de transmettre l'information à la Comcom afin qu'elle puisse mieux cerner l'enveloppe annuelle et l'inscrire dans les budgets respectifs.

2.9. Culture et patrimoine – Alain CHAPY Vice-président

La médiathèque finalise la convention avec la DRAC pour le financement du CTL (Contrat Territoire pour la Lecture). Ce dossier est également financé par le Contrat de territoire avec le Département. Pour rappel, il s'agit d'effectuer un état des lieux des structures existantes, de mettre à niveau les logiciels des médiathèques présentes sur le territoire, et de permettre in fine l'accès de la population à tous les fonds documentaires du territoire.

La médiathèque souhaite mettre en place fin septembre un festival du jeu associant l'ensemble des acteurs et notamment l'ensemble des accueils de loisirs du territoire.

Le 28 avril prochain, à l'occasion de la journée consacrée à Hubertine AUCLERT, CMNC financera l'intervention d'une troupe de théâtre et la prestation de la Confrérie du pâté aux pommes de terre. Cette prise en charge est conforme à la décision communautaire.

Bruno ROJOUAN remercie les vice-présidents pour la présentation exhaustive des actions menées dans leur commission et demande si un(e) conseiller(e) souhaite intervenir sur un sujet particulier :

Madeleine CAJAT voudrait savoir où en est l'implantation de l'hôtel d'entreprises qui devait se faire à Cosne d'Allier. L'entreprise de machines agricoles qui paraissait s'intéresser à une éventuelle implantation à Cosne d'Allier ne s'est plus manifestée depuis de nombreux mois.

Françoise COMMANT pense que, dans l'enveloppe financière du Contrat de territoire non affectée à une action particulière, une partie pourrait être utilisée à élaborer un nouveau programme de restauration du patrimoine. Jean-Jacques PERRET précise que la commission étudiera cette question

ultérieurement. Un état des lieux sera nécessaire à l'instar de ce qu'avait fait ex 3CN en son temps. Il précise que les fonds de concours interviennent déjà pour financer de ce type de travaux. Bruno ROJOUAN ajoute que les investissements proposés par les commissions représentent déjà une somme conséquente et que dans l'état actuel des finances CMNC ne peut pas se lancer dans des dépenses tous azimuts.

Elise BOULON intervient au sujet de la ferme de Magnier. Elle trouve dommageable qu'une comcom puisse dépenser des mille et des cents pour financer des aménagements de zones d'activités mais peine à aider des jeunes agriculteurs à s'installer.

Claude RIBOULET indique à l'Assemblée que le contrat de territoire avec le Conseil Départemental de l'Allier est à l'ordre du jour de la commission permanente du 26 mars.